

APPEL A CONCURRENCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Objet : Marché des artistes.

Cette manifestation est ouverte aux associations, artisans, artistes indépendants et producteurs qui souhaitent proposer des œuvres, articles et produits.

Date de la manifestation: du 13 au 15 décembre 2019

Lieu de la manifestation : place du marché, avenue des halles- Claouey - 33950 LEGE-CAP FERRET

Installations mises en place par la mairie :

- 45 stands de 9m² sont à attribuer en intérieur sous structures pagode et mis à disposition par les services de la mairie avec 2 tables, 2 chaises et une arrivée électrique par stand.
- 5 chalets en extérieur représentant 7 stands dédiés à l'alimentaire en extérieur

Conditions :

1/ Dates et horaires d'ouverture :

Le concessionnaire aura l'obligation d'exploiter son stand du vendredi 13 décembre 2019 au dimanche 15 décembre 2019 inclus aux horaires suivants :

- 10h00 à 19h00
- Présence obligatoire de l'exposant sur son stand (sauf maladie ou imprévu)

2/Installations et démontages des stands « exposant » :

Installation: le jeudi 12 décembre 2019 de 15h00 à 19h00.

Démontage: le dimanche 15 décembre 2019 à partir de 19h00.

2/ Statut de l'exposant

- Artiste libre
- Artisan inscrit à la Chambre des Arts et Métiers
- Artiste inscrit à la Maison des Artistes
- Association loi 1901 (loisirs créatifs)
- Commerçant
- Auto entrepreneur (statut en rapport avec les arts créatifs)

3/ Hygiène

Le stockage des denrées alimentaires est soumis à la réglementation de l'hygiène alimentaire. L'exposant engage sa responsabilité quant à un éventuel manquement qui pourrait être constaté lors de contrôles inopinés des services de l'état.

L'exposant est chargé de veiller aux règles en la matière : conditionnement des denrées, respect de la chaîne du froid, traçabilité des produits, etc...

4/Assurance :

L'exposant contractera une assurance visant à couvrir les dommages qui pourraient être occasionnés de son fait aux structures et matériels mis à sa disposition ainsi qu'au public accueilli sur le site, mais aussi couvrant tous les éléments mobiles ou autres lui appartenant et couvrant les risques que lui-même ou son matériel encourent ou font courir à des tiers.

5/ Tarif redevance pour la période d'exploitation:

Stand intérieur et extérieur : 120.00 euros

6/ Constitution du dossier – pièces à fournir :

- Lettre de candidature avec présentation du candidat et de son activité, accompagnée de photos présentant les œuvres ou réalisations.
- Pour les artistes libres : copie du Numéro Siret ou Siren.
- Pour les artisans inscrits à la chambre des Arts et Métiers : copie de l'attestation d'inscription au registre des Métiers.
- Pour les artistes inscrits à la Maison des Artistes : copie de l'attestation d'inscription à la Maison des Artistes.
- Pour les associations loi 1901 : copie de la parution au Journal officiel.
- Pour les commerçants : justificatif SIRET ou SIREN.
- Pour les autoentrepreneurs : justificatif INSEE
- Copie de l'attestation d'assurance en cours de validité.

7/ Date limite de réception des dossiers :

Les dossiers devront être transmis **jusqu'au 15 octobre inclus** au service animation par mail avec accusé réception (animation@legecapferret.fr) ou par courrier postal (envoi en recommandé avec accusé réception) à l'adresse suivante :

Service Animation - 79 avenue de la Mairie - 33950 LEGE-CAP FERRET.

Les personnes retenues seront avisées par le service animation. Ce dernier sera chargé d'établir et de transmettre les dossiers d'inscription définitifs aux personnes retenues.

AFFICHÉ LE : 02/09/19